

Aux Comités Régionaux pour diffusion aux :

- Clubs
- Comités départementaux
- Membres des commissions techniques

Réf : CTR/2018-2019/004
Affaire suivie par Laurent DESPORTE :0614896156
Formation + Examen des Juges GAF 2018/2019

ADDITIF !

Mesdames, Messieurs,

Veillez prendre connaissance des dates et modalités de l'offre de **formation** pour l'examen des juges **GAF et Recyclages** pour la saison sportive 2018/2019 .

	DATES	LIEU
Stage Formation N° 1 « Regroupement » choix parmi ces 2 dates et 2 lieux	Du 6 au 7 octobre 2018 Samedi : 14h à 20h Dimanche : 9h à 16h30	CREPS DE BOURGES Avenue du maréchal Juin 18000 BOURGES
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">OU</div>	Du 3 au 4 Novembre 2018 Samedi : 10h à 20h Dimanche : 9h à 16h30
Stage Formation N° 2 + Examen « Regroupement »	8 et 9 Décembre 2018 Samedi : 10h à 20h Dimanche : 9h à 17h (Examen)	(lieu exact à préciser à l'issue des inscriptions)
RECYCLAGE uniquement pour juges N3 non recyclés sur cycle en cours	8 et 9 Décembre 2018 Samedi : 10h à 20h Dimanche : 9h à 17h (CONTROLE)	Sur lieu formation + examen

PRE-REQUIS POUR LA FORMATION DE JUGE :

- **Avoir imprimé et lu** la réglementation technique GAF 2018-2019
- ⇒ **Avoir imprimé et lu** le code de pointage & annexes GAF
- ⇒ **Les documents sont disponibles sur le site www.ffgym.fr rubrique « mon espace licencié » / compétition / Base documentaire GAF. Apporter les documents le jour de la formation, aucune impression ne pourra être faite sur place !**

PRE-REQUIS POUR L'EXAMEN DE JUGE :

- Être licencié FFGym
- Avoir validé le N2 depuis 1 saison de référence de la saison sportive
- Présence obligatoire en formation (au minimum 20h)

PRE-REQUIS POUR LE RECYCLAGE DE JUGE : uniquement pour juges N3 non recyclés à ce jour sur le cycle en cours !

- Être licencié FFGym
- Être titulaire du niveau pour lequel l'inscription au recyclage est réalisée

COÛT FORMATION : Les tarifs des actions de formation comme suit :

- Frais pédagogiques + examen juge : 100 €
- Frais d'examen seul : 25 €
- Recyclage juge : 60 €

Cependant, afin d'alléger le coût pour le stagiaire et clubs, le Regroupement en synergie avec les 3 régions a décidé de prendre une partie des frais charge déduite dès l'inscription **sous conditions suivantes :**

- *Un accompagnement aux clubs conventionnés 2018/2019*
- *(attestation du comité régional concerné à fournir avec l'inscription)*
- *Un accompagnement si règlement avant date précisée ci-dessous*

Par conséquent, les prix demandés aux clubs (participation regroupement déduite) seront les suivants :

Coût total inscription + formation + examen :

- 85 € pour clubs conventionnés et règlement avant le 14 octobre 2018
- 90 € pour clubs non conventionnés et règlement le 14 octobre 2018
- 100 € pour tout règlement effectué après le 14 octobre 2018

Coût recyclage N3 : uniquement pour juges N3 non recyclés à ce jour sur le cycle en cours !

- 40 € pour clubs conventionnés et règlement avant le 14 octobre 2018
- 55 € pour clubs non conventionnés et règlement avant le 14 octobre 2018
- 60 € pour tout règlement effectué après le 14 octobre 2018

Règlement :

- **Par chèque bancaire à l'ordre de :** COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE DES PAYS DE LA LOIRE (CPTÉ REGROUPEMENT)
- **Par virement bancaire :** RIB en annexe

Coût Hébergement et restauration :

OU

- *stage : 6 et 7 octobre 2018 : Hébergement au CREPS DE BOURGES en chambre à 2 lits avec PdJ = 46 €/personne (2 repas + 1 nuit + PDJ)*
- *stage : 3 et 4 Novembre 2018 : Hébergement et restauration au Centre d'accueil JF CHOLET*
 - o Hébergement en pension complète du samedi matin au dimanche après déjeuner (3 repas + nuit + pdj) = 58 €/personne en chambre à 2 lits
 - o Repas seul à l'unité = 12,00 €
- *stage 2 + examen : 8 et 9 Décembre 2018 : (lieu à confirmer)*
 - o *le lieu et les conditions tarifaires d'accueil de ce 2^{ème} WE seront transmis ultérieurement une fois les inscriptions réelles connues*

N'oubliez pas, si vous êtes concernés d'utiliser les aides à la formation par le biais des différents organismes OPCA (UNIFORMATION etc...) toutes les informations sur ces demandes de prises en charge sont disponibles sur le site FFG.

En cas d'absence **ou** d'annulation avant la formation, les frais d'inscription (25 €) ne seront pas remboursés.

INSCRIPTION : à l'aide du formulaire en cliquant sur le lien ci-dessous IMPERATIVEMENT avant le 14 octobre 2018 :

Formation juges GAF- Bretagne - Pays de la Loire - Centre Val de Loire

A renseigner avant le 5 octobre 2018

REEMPLIR LE FORMULAIRE

Pour tout renseignement technique, contactez Laurent DESPORTE ou votre responsable régional.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Le Coordonnateur Technique du Regroupement
B. BAGUELIN**

**Le Délégué Fédéral
Luc LE ROY**



C.P.I : DTRG -CTE -Responsable des juges - Encadrement

Benoit BAGUELIN
Coordonnateur « Regroupement »
7 rue des Mésanges - 35131 PONT PEAN
Port : +33 (0) 6 03 43 71 36
E.mail : baguelin.ffgym@wanadoo.fr

Luc LE ROY
Délégué fédéral
Port : +33 (0) 6 45 60 48 49
E.mail : luc.le.roy@hotmail.fr



Bretagne - Centre Val de Loire - Pays de la Loire

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, Monsieur ou Madame.....

Père, mère, tuteur de,

NOM : PRENOM:.....

Né(e) le :

N° DE SECURITE SOCIALE :

Groupe Sanguin :

Demeurant à :

Téléphone :.....

Traitement médical ou allergies :

1) Déclare autoriser mon fils - ma fille, à participer aux différentes activités proposées durant les stages de formation de juges GAF N3 aux dates suivantes :

- ✓ du 6 au 7 octobre 2018 à BOURGES
- ✓ du 3 au 4 Novembre 2018 à CHOLET
- ✓ du 8 au 9 décembre 2018
- ✓

2) Déclare autoriser, responsable du stage à faire pratiquer sur le mineur, les interventions chirurgicales d'urgences éventuelles, sous anesthésie, selon les prescriptions du médecin.

OUI*

NON*

Le signataire voudra bien ajouter de sa main au-dessous de la date, la mention
« LU ET APPROUVE, BON POUR AUTORISATION »

ALe.....

SIGNATURE

* Rayer les mentions inutiles